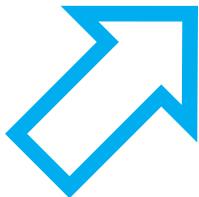


SALARIÉ ÂGÉ DE 57 ANS ET +, ET SI POUR UNE FOIS, NOUS PARLIONS SEREINEMENT RETRAITE...



QUAND, COMBIEN, COMMENT ?

Votre accompagnement et la connaissance de vos enjeux personnels quel que soit le contexte.

La Plateforme information/préparation individuelle à la retraite dédiée aux sociétés de l'UES Arkade vous assure l'ouverture d'un Dossier Personnel de Retraite, soit :

↗ L'inventaire et le contrôle de vos droits individuels

- Reconstitution de carrière (répartition & capitalisation)
- Collecte des droits acquis tous régimes confondus (répartition & capitalisation)
- Alerte & accompagnement pour les démarches nécessaires à la validation des droits non comptabilisés par les institutions
- Étude & gestion administrative des rachats des trimestres, (aide à la décision, prise en charge des demandes, suivi & contrôle de validation des relevés de carrière et de droits)
- Étude & gestion administrative des recours
- Étude d'opportunité de votre cessation d'activité anticipée (Accord Anticipation Retraite, etc...)

↗ La réalisation et l'édition de Bilans Individuels de Retraite (B.I.R)

- Âge, date et montant des pensions à la date de liquidation à « taux plein »
- Réalisation à la demande d'autres Bilans Individuels de Retraite selon d'autres hypothèses (anticipation/ajournement, avant rachat, après rachat, etc...)

↗ Votre accompagnement individuel jusqu'à la liquidation de vos droits à la retraite

- Accompagnement individuel pour la compréhension du B.I.R. et des enjeux personnels
- Accompagnement individuel pour la compréhension de l'offre éventuelle de l'entreprise (Accord Anticipation Retraite, etc...)
- Accompagnement individuel pour la validation et le rachat de trimestres
- Accompagnement individuel pour le recours gracieux
- La possibilité à tout moment de recours à l'ensemble des services et à l'actualisation de votre Dossier Personnel de Retraite jusqu'à la liquidation de vos droits à la retraite
- La possibilité, à votre demande expresse, de recours à Objectif Retraite pour la liquidation de vos droits à la retraite

↗ Une hot line « Expert Retraite »

- Accompagnement individuel pour la compréhension des systèmes de retraite, de la réglementation

↗ Une confidentialité garantie

- Seule la date de liquidation de vos allocations retraite sans coefficient d'anticipation (date "taux plein") est transmise pour information à votre employeur. Vous demeurez jusqu'à l'âge de 70 ans libre de fixer la date effective de votre départ à la retraite. (loi du 17/12/2008 - décret du 30/12/2009)

↗ Le recours à des référents retraite exclusivement dédiés aux sociétés de l'UES Arkade